

## **PV de l'assemblée ordinaire des délégués 2020 (approbation par voie écrite)**

En raison de l'interdiction de rassemblement afin d'endiguer la pandémie de coronavirus, l'assemblée des délégués prévue le 5 mai 2020 n'a pas pu avoir lieu. Le 30 mars 2020, le comité de la CRT a décidé de procéder à un vote par voie écrite. Le vote par voie écrite a été rendu possible par l'ordonnance du Conseil fédéral n° 2 du 16 mars 2020 concernant les mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19), sans qu'une telle disposition ne soit prévue dans les statuts.

Déroulement du vote par voie écrite :

- 3 avril 2020 : envoi de l'ordre du jour par e-mail aux communes membres de la CRT 1 et mise en ligne des documents sur internet.
- 5 mai 2020 : date limite de dépôt des questions et demandes sur les points à l'ordre du jour. Aucune demande n'a été soumise. La commune de Saicourt a posé une question spécifique et a reçu une réponse individuelle.
- 12 mai 2020 : envoi du formulaire de vote par voie écrite aux communes membres.
- 8 juin 2020 : date limite pour le retour des votes par voie écrite.

75 communes membres représentant 92 voix ont pris part au vote par voie écrite :

- Aarberg, Aegerten, Arch, Bargaen, Bellmund, Belprahon, Biel/Bienne, Brügg, Bütigen, Corcelles, Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, Crémines, Diessbach, Dotzigen, Erlach, Evillard, Fins-terhennen, Gampelen, Grandval, Grossaffoltern, Hagneck, Hermrigen, Ins, Jens, Kallnach, Kappe-  
len, La Ferrière, Lengnau, Leuzigen, Ligerz, Loveresse, Lüscherz, Lyss, Meinisberg, Merzligen,  
Mont-Tramelan, Mörigen, Moutier, Müntschemier, Nidau, Nods, Oberwil bei Büren, Orpund, Perre-  
fitte, Péry-La Heutte, Petit-Val, Pieterlen, Plateau de Diesse, Port, Radelfingen, Rapperswil, Recon-  
villier, Romont, Rüti bei Büren, Safnern, Saicourt, Saint-Imier, Scheuren, Schüpfen, Schwadernau,  
Seedorf, Sonceboz-Sombeval, Sorvilier, Studen, Tramelan, Treiten, Tschugg, Twann-Tüscherz,  
Valbirse, Villeret, Vinelz, Worben

22 communes membres représentant 23 voix n'ont pas participé au vote par voie écrite :

- Brüttelen, Bühl, Büren an der Aare, Champoz, Court, Epsach, Eschert, Gals, Ipsach, La Neuveville,  
Meienried, Orvin, Renan, Roches, Sauge, Siselen, Sonvilier, Sutz-Lattrigen, Täuffelen, Tavannes,  
Walperswil, Wengi

---

### **1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 4.12.2019**

Résultat du vote par voie écrite : 91 Approbations / 0 Refus / 1 Abstention

→ Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 4.12.2019 est approuvé.

### **2. Rapport d'activités et comptabilité 2019.**

Résultat du vote par voie écrite : 92 Approbations / 0 Refus / 0 Abstention

→ Rapport d'activité et comptabilité 2019 sont approuvés.

### **3. Schéma régional d'offre 2022-2025**

Résultat du vote par voie écrite : 84 Approbations / 5 Refus / 3 Abstentions

→ Le schéma d'offre régional 2022-2025 est approuvé.

#### **4. Programme de travail et budget 2021**

Résultat du vote par voie écrite : 91 Approbations / 0 Refus / 1 Abstention

→ Le programme de travail et le budget 2021 est approuvé.

Ce procès-verbal a été validé par le comité du 16 juin 2020 ; il sera approuvé définitivement par les communes membres lors de la l'assemblée générale du printemps 2021.

Le Président:  
Ralph Thomas

Rédaction du PV:  
Thomas Berz / Arnaud Brahier

F\_PV AG 2020